

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2021

Convocation du 09 Octobre 2021

PRESENTS : Roger COSTARD, Maire , Philippe HEURLIN, Valérie GAREL , Dominique LEFORESTIER, Adjoints, Sylvie GIRAUD, Antoine DIVARD , Tanguy ROQUIER, Marie PRALONG, Anne-Sophie ROUXEL, Jocelyne ROBILLARD, Werner BUKENBERGS - Jocelyne MENARD, secrétaire de mairie-

ABSENT : néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Dominique LEFORESTIER

Le Maire ouvre la séance à 19h03.

Le Maire propose de commencer par le sujet du terrain qui avait été prévu en achat par Monsieur CARISSAN et Madame GASTEBOIS.

Le conseil a proposé à Madame GASTEBOIS et Monsieur CARISSAN de venir pour échanger sur le sujet.

Les pétitionnaires ont eu l'information que la participation à la voirie serait à leur charge, ce n'était pas la décision du conseil, il y a eu incompréhension entre le conseil et les pétitionnaires.

Le conseil trouve qu'il est regrettable que le dialogue n'ait pas eu lieu au début du projet. A l'avenir, nous invitons les demandeurs à venir présenter leur projet lors d'une réunion de conseil.

Madame MONNERAIS , résidente du lotissement du « Verger », voisine du futur city-parc est invitée à présenter ses remarques. Elle évoque le fait de ne pas avoir été informée de la création du city. Elle s'interroge au sujet du niveau du terrain qui amènerait à un contentieux d'eaux pluviales, d'autre part, le vis à vis va leur engager des frais de clôture supplémentaires.

Antoine DIVARD explique le côté technique des mesures du terrain, il indique que des travaux sont en prévision et seront engagés dès la réalisation finale de l'installation du city parc. Il est proposé à Madame MONNERAIS et à son fils de fournir des idées de plantations. Il est souhaité une structure très résistante pour pouvoir supporter des plantes grimpantes qui poussent rapidement.

Proposition d'adhésion à l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor
(ADAC 22) (2021-10-01)

Le Maire présente à l'assemblée les éléments en vue d'une potentielle adhésion de Guenroc à l'ADAC 22. Tanguy ROQUIER indique que l'équipe en charge de la partie « bâtiment » est très réduite. Le Maire indique que cela a été conseillé par Mickaël CHEVALIER.

Tanguy ROQUIER : les travaux de l'église pas prêts tout de suite, y a-t-il urgence à adhérer ?

Question d'Anne-Sophie ROUXEL : a-t-on des travaux qui nous amèneraient à avoir recours à l'ADAC ?

Quel est leur fonctionnement ? 1^{er} qui a adhéré ? 1^{er} dépôt de dossier ?

Le conseil municipal décide de reporter la décision d'adhérer à une prochaine réunion.

Unité mobile France services de Plouasne : proposition de convention (2021-10-02)

Le Maire présente la convention proposée par la commune de Plouasne, bien que pas annoncée au départ une participation communale est demandée pour 2022 soit 353.19 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la convention qui sera signée par le Maire à compter du 1^{er} janvier 2022.

Une proposition de Caulnes que l'on a reçue pose question d'une éventuelle demande de financement ultérieur et surtout des services proposés.

Examen devis abattage de sapins (2021-10-03)

Le Maire présente les 2 devis reçus :

SARL A. ROBERT.....	780 € TTC
Ent. LECHEVESTRIER Environnement.....	2 204.40 € TTC.

A prendre en compte : des arbres doivent être replantés au même nombre que ceux abattus.

Une déclaration doit être faite auprès de Dinan Agglomération.

Décision : voir avec Dinan Agglomération pour la réglementation sur la replantation puis ensuite voir avec Thiery BEURRIER (agent communal) le projet global sur la commune.

Conclusion : on ne fait pas l'abattage, aucun devis retenu.

Examen devis aménagement de la réserve incendie (2021-10-04)

Plusieurs projets pour l'aménagement :

1 : tout fermer avec portail amovible + clôture autour du bassin, devis entre 2 300 € et 2 900 €,

2 : Fermer l'accès pour sécuriser, devis environ 215 € de clôture, plus un peu pour matériau, les panneaux d'interdiction : d'entrer dans le site, de stationner.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la solution n° 2.

Examen devis aménagement du city parc (2021-10-05)

Le terrassement et la pelouse autour du city-parc ont été réalisés les 9, 12 et 13 octobre dernier.

Reste la clôture de séparation avec l'école :

2 devis reçus :

- Ent. Distri-clôture..... 1 296.61 € TTC
- Ent. Côté Clôture..... 1 241.76 € TTC .

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la réalisation d'une clôture, le devis retenu est celui de l'entreprise ~~ASGG~~ ^{Distri}-clôture (choix de poteaux en aluminium), quelques matériaux supplémentaires seront nécessaires.

Réalisation clôture soumise à déclaration préalable (DP) ? à voir avec Dinan Agglomération si dépôt d'une DP nécessaire (selon qu'il y a 1 ou 2 parcelles).

Examen demandes de subvention (2021-10-06)

Le Maire présente les demandes reçues en mairie.

Après délibération le conseil municipal octroie à :

L'association ASGG..... 120 € (montant versé en 2022, identique à 2021),

APE (parents d'élèves du RPI « la petite campagne »)..... 80 €/enfant domicilié à Guenroc pour la participation à la classe découverte organisée à Plévenon du 04 au 08 octobre dernier soit 800 € -10 enfants concernés-

Organisation municipale (sortie état d'urgence) : lieu des réunions du conseil municipal (2021-10-07)

Le Maire donne lecture des instructions du Préfet en date du 30/09/2021 applicables au 1^{er} octobre 2021 : à compter du 1^{er} octobre 2021, les règles de droit commun s'appliquent à nouveau : « le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances ».

Après délibération, le conseil municipal valide le maintien du déroulement des séances à la salle polyvalente au motif du respect des conditions d'accessibilité aux PMR, au respect des règles de distanciation sociale toujours en vigueur.

Une réunion de conseil municipal fixée à une date où la salle serait louée par un tiers sera déplacée à une autre date.

QUESTIONS DIVERSES :

Anne Sophie ROUXEL fait un retour sur la mise en oeuvre du projet d'installation d'un défibrillateur qui s'est finalisé le vendredi 08 octobre 2021. Discussions et réflexions autour d'actions futures ;

Lancement de la 2nde modification simplifiée du PLUIh opérationnelle au printemps 2022 :

Changement de destination des bâtiments possibles (agricoles notamment).

Leur recensement avait été fait à la mise en place du PLUIh, les demandes pour de nouveaux changements doivent parvenir à Dinan Agglomération à la fin octobre 2021.

Continuer à recenser les demandes et informer la mairie.

Route de la « Ville Auray » : 1 terrain concerné par l'opération n'a pas de propriétaire connu, le dernier est décédé en 1915.

Un courrier sera transmis à la DGFIP (service des impôts fonciers) pour vérifier ce qui est connu pour cette parcelle ;

Pont de « Beaumont » : une étude aura lieu entre septembre 2021 et fin 2022. La commune sera contactée.

Panneaux numérotation lieux-dits : toutes les reprises sont effectuées, 1 panneau supplémentaire sera ajouté au «Roquet » limitation à 3.5 tonnes sauf services.

Guenroc'Eglise : Besoin d'une délibération pour donner pouvoir à l'association pour effectuer des opérations en lien avec le projet de sauvegarde de l'édifice – A prévoir au prochain conseil avec projet de convention-

Mission assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) : pas de seuil car pas d'obligation,

Mission de maîtrise d'œuvre : obligatoire, les dossiers de demandes de subventions seront conséquentes.

Octroi de tickets restaurants à Thierry BEURRIER (agent communal) :

Besoin d'une délibération donc report de la décision au prochain conseil.

Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Vallée de la Rance (PNR) :

Point d'avancement effectué par Tanguy ROQUIER.

Cotisation commune : 0.065 €/hab. DGF .soit 256*0.065 €.

Signature des registres des délibérations : séance du 03/09/2021 (pas de remarques de l'assemblée),

Fin de séance 22 h 30

Le Maire

 

La Secrétaire de séance,

